



CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2025

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles SAFE0 s'engage avec le Client.

Les présentes conditions générales de Service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par SAFE0 sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de SAFE0.

Les prestations offertes par SAFE0 à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service.

La signature des conditions générales vaut acceptation sans réserve de la part du client ainsi que renonciation à l'usage de ses conditions général d'achat.

ARTICLE 1.1 : PRIORITE

Ordre de priorité des documents contractuels :

Condition particulière et leurs annexes

Conditions générales de Vente

Proposition technique et financière.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE SAFE0

SAFE0 s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. SAFE0 ne répond que d'une obligation de moyen.

En cas de dysfonctionnement d'un service délivré et sous la responsabilité de SAFE0, l'engagement d'intervention est de quatre heures après détection de l'incident.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DE SAFE0

La responsabilité de SAFE0 ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à SAFE0 au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée

du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement

de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de SAFE0

("Cas de Force Majeure"), alors SAFE0, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part

et d'autre.

Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel SAFE0 n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Les réparations dues par SAFE0 en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de SAFE0, si sa responsabilité

était engagée, sera limité à 10% du prix annuel de la totalité des services délivrés au Client.

Dans le cas où le client ne souscrirait pas au contrat de sauvegarde SAFE0, il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les montants dus à SAFE0 au titre des prestations réalisées.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour à SAFE0.

SAFE0 se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au Client pour s'assurer de l'exactitude de ses informations.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. SAFE0 dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client ou générés par le Client lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe



fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de SAFE0.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration de ses Services, SAFE0 ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux Services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour SAFE0 de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels SAFE0 pourrait prétendre.

Dans le cas d'une résiliation, l'ensemble des sommes due par le client relatif à son contrat de services seront exigibles par SAFE0.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de SAFE0. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de SAFE0 à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir SAFE0 de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre SAFE0 et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer SAFE0 dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le Client, pour tout contact avec SAFE0, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

Dans le cas où le client fournirait de quelques manières des licences logicielles à installer sur les plateformes hébergées, celui-ci s'engage à être en conformité avec les règles présente et à venir de commercialisation de l'éditeur ou constructeur. SAFE0 ne pourrait-être tenu responsable d'un non-respect de ces règles.

ARTICLE 4.1 COMMANDE ET REALISATION

COMMANDE :

La commande est considérée comme validée par SAFE0 après réception du devis/bon de commande signé et tamponné avec la mention manuscrite : « bon pour accord ».

Les annotations Client à la marge devront être entérinées par écrit par SAFE0 pour acceptation.

REALISATION :

Les délais de réalisation sont stipulés dans les conditions particulières et commencent à courir au règlement des frais de mise en service. Elles sont de nature indicative et leur non-respect ne peut donner lieu à une annulation de commande ou demande de dédommagement par le client.

Article 4.2 AUDIT A LA DEMANDE DU CLIENT

Toute demande de vérification par le Responsable de traitement auprès du Prestataire, effectuée à la demande du Responsable de traitement par un audit externe chez le Prestataire constitue une mobilisation des moyens du Prestataire hors périmètre de la prestation et fera l'objet d'une facturation au temps passé.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE

SAFE0 met à disposition de ses clients un numéro de téléphone : 0184207508 en heure ouvrée ainsi qu'une adresse email support@safeo.fr disponible 24h sur 24h.

Pour les clients ayant souscrit un contrat d'astreinte, un numéro de téléphone portable est mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : TARIF et PAIEMENT

TARIF :

Le prix applicable varie en fonction de la configuration de serveur et services choisis par le client sur le Bon de Commande.

Le prix du service est celui indiqué sur le Bon de Commande. Ce prix s'entend en euros Hors Taxes.

A chaque 1 janvier de l'année, SAFE0 appliquera une révision de prix pour tenir compte du nouvel indice Numeum.

Au 1 Janvier 2025, l'indice est de 314,8.

TARIF DE L'ENERGIE :

A chaque 1 janvier de l'année, SAFE0 appliquera un ajustement du prix de l'énergie (KVA / KWH) pour tenir compte du prix de ses fournisseurs d'énergie.

REVISION EXCEPTIONNELLE DU PRIX :

Dans le cas où SAFE0 subirait une hausse exceptionnelle de l'un de ses fournisseurs, et pour garantir un équilibre financier contractuel viable, SAFE0 peut modifier le montant des prix afférents au Service sous réserve d'en informer le Client par écrit au moins un mois avant la prise d'effet de ladite modification. Le Client sera alors informé de son droit, tant qu'il n'a pas accepté les nouvelles conditions contractuelles, de résilier le contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce sans frais de résiliation anticipés et sans droit de dédommagement, jusque dans un délai de quatre mois après l'entrée en vigueur de la modification.

PAIEMENT :

Frais de mise en service.

Les frais de mise en service sont facturés et payables à la commande.

Service Récurrent :

Les factures sont émises en début de mois pour la



période à venir (terme à échoir).

Sauf si cela est précisé dans les conditions particulières, les factures sont payables à 30 jours par prélèvement automatique.

Le Client s'engage à respecter les échéances de paiement des factures prévu au contrat.

Le Client, ayant la qualité de professionnel, en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de SAFE0, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à hauteur de 40€, en application de la loi 2012-387 du 22 mars 2012.

Tout défaut même partiel de paiement à la date d'exigibilité de la facture entraînera le calcul d'intérêts de retard correspondant au dernier taux de refinancement de la BCE majoré de 10 %.

ARTICLE 7 : DUREE DU CONTRAT, RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est signé pour la durée définie dans les conditions particulières à compter de la livraison des services.

Au-delà de sa période initiale, le contrat est tacitement reconductible pour une période de 1 an sauf si celui-ci est dénoncé par le client ou SAFE0 par l'envoi d'un courrier recommandé 3 mois avant son échéance.

RESILIATION

Dans le cas où le client aurait notifié par lettre recommandée SAFE0, 3 mois avant la fin du contrat, son souhait de ne pas renouveler le service, le client s'engage à payer l'intégralité des factures émises ou à émettre qui couvrirait la période du dit contrat. En cas de non paiement des factures dues à SAFE0 dans le cadre du contrat, le client se verra redevable d'une indemnité forfaitaire correspondant à une annuité des services résiliés.

Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat pourra être suspendu ou résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Dans le cas d'une résiliation, l'ensemble des sommes due par le client relatifs à son contrat de services seront exigibles par SAFE0.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

SAFE0 se réserve le droit d'interrompre le Service du Client si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de l'infrastructure de SAFE0. Dans la mesure du possible, SAFE0 informera préalablement le Client.

En cas de nécessité, SAFE0 se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

SAFE0 se réserve la possibilité de résilier le Service du Client en cas de non-respect des Conditions générales ou particulières de SAFE0 applicable au Service du Client.

ARTICLE 7.1. CONFORMITE DU SERVICE

Toute livraison d'un service produit par SAFE0 à destination du client est considérée validée et acceptée par celui-ci si aucune réserve n'est émise dans les 8 jours suivant la notification de livraison.

ARTICLE 7.2 : FOURNITURE DE MATERIEL ET LOGICIEL

GARANTIE : Les présentes conditions sont applicables à toute vente de marchandise et ou service au client. Les caractéristiques techniques, de livraison et tarif relatif au matériel fourni par SAFE0 au client sont déterminées par le bon de commande. Le matériel vendu par SAFE0 au client est soumis à une garantie constructeur dont les termes et la durée sont déterminés dans le bon de commande. Toute intervention sur le matériel durant la période de garantie constructeur sera la seule responsabilité du constructeur, en aucun cas le client ne pourra engager la responsabilité de SAFE0.

Le client a la possibilité d'engager les services de maintenance de SAFE0 en sus de la garantie constructeur. Tout contrat de maintenance entre SAFE0 et le client est sujet à la rédaction d'un bon de commande.

PROPRIETE : La propriété du matériel reste celle de SAFE0 jusqu'à paiement complet du prix par le client.

Les conditions tarifaires des matériels et leurs maintenances ainsi que les logiciels et leurs maintenances sont soumis au barème tarifaire des constructeurs et des éditeurs. SAFE0 se réserve la possibilité de répercuter les nouvelles conditions tarifaires pendant la durée du contrat de service avec le client.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société SAFE0, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par SAFE0 :

- s'il apparaît que le Client utilise les Services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux présentes conditions générales ;
- en application des conditions particulières applicables ;
- si SAFE0 se voit notifier par tout tiers intéressé une décision administrative, arbitrale ou judiciaire, rendue conformément aux lois applicables, ordonnant une telle restriction, limitation ou suspension, sans qu'il soit nécessaire d'appeler SAFE0 en la cause.
- si SAFE0 reçoit une notification conforme à la loi pour la Confiance dans l'Economie numérique portant à sa connaissance l'existence d'un contenu manifestement illicite.

ARTICLE 9 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du Service à ses besoins et avoir reçu de



SAFE0 toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

SAFE0 se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du Service.

ARTICLE 10 : TOLERANCE

Le fait que SAFE0 ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par SAFE0 à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du contrat, Safeo est amenée à collecter et traiter des informations personnelles afférentes au client. Au sens de la réglementation européenne, Safeo se définit comme le responsable du traitement de ces données.

Article 11.1 Données Collectées

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à la finalité pour laquelle elles sont traitées. Les traitements s'effectuent dans le respect de la réglementation Européenne pour la protection des données personnelles.

Article 11.2 Finalité de la collecte de données.

Nous utilisons les données recueillies principalement pour l'exécution de la relation commerciale et notamment :

- L'envoi de devis ou proposition commerciales
- La gestion administrative (contrat, commandes, facturation)
- La gestion technique (Assistance, Maintenance)
- L'élaboration de statistiques commerciales

Conformément à la réglementation, nous vous indiquons explicitement la finalité du traitement lors de la documentation d'un formulaire contenant des données personnelles.

Article 11.3 Données recueillies automatiquement

Lors de chacune de vos visites sur nos sites ou applications nous recueillons des informations relatives à votre connexion et/ou à votre navigation.

Cookies.

Un cookie est un fichier déposé dans votre ordinateur ou appareil mobile lors de la consultation d'un site ou d'une application. Les cookies sont gérés par les navigateurs internet et seul l'émetteur d'un cookie peut décider de sa lecture ou modification.

Un cookie a une durée de vie limitée et permet à son émetteur de collecter les informations relatives à la navigation sur le site ou l'application dans l'objectif de naviguer plus efficacement.

Les cookies que nous déposons sont principalement utilisés à des fins de statistiques d'utilisation de nos sites et applications et pour vous reconnaître afin de vous proposer les informations en adéquation avec vos choix précédemment effectués.

Vous avez la possibilité via les paramètres de votre navigateur de refuser l'utilisation de cookies. Dans ce cas, l'utilisation de nos sites ou applications peuvent être limités.

Article 11.4 Accès aux données personnelles

Nous ne communiquons pas vos données personnelles à l'extérieur de la société. Elles sont exclusivement destinées à l'entreprise et utilisées par les personnes habilitées dans l'entreprise.

Toutefois la souscription à certains services nécessite la communication à des tiers pour sa bonne réalisation. (ex : transmission au Bureau d'enregistrement des données du titulaire d'un nom de domaine).

Article 11.5 Conservation de vos données

Vos données sont conservées trois ans à compter de la fin de l'exécution d'un contrat ou du dernier contact établi.

Article 11.6 Sécurité

Nous avons mis en place une sécurité renforcée par l'utilisation de moyens physiques et logiques.

Article 11.7 Droit d'accès

Vous disposez d'une faculté d'exercice de vos droits à tout moment en vertu de la réglementation européenne en vigueur en matière de donnée à caractère personnel.

- Droit d'accès : vous pouvez avoir accès à vos données personnelles dès lors que ces données ne sont pas confidentielles ;
- Droit de rectification : vous pouvez mettre à jour vos données ou les faire rectifier lorsque celles-ci sont erronées ou obsolètes ;
- Droit d'opposition, notamment à recevoir des communications commerciales : vous pouvez exprimer votre souhait de ne plus recevoir de communication commerciale ou demander que vos données personnelles ne fassent plus l'objet d'un traitement ;
- Droit de l'effacement (droit "d'oubli") : vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles non essentielles au bon fonctionnement du service ;
- Droit à la limitation : vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données ;
- Droit à la portabilité : vous pouvez demander de récupérer vos données afin d'en disposer ;

Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité. Nous nous engageons à répondre à vos demandes dans un délai d'un mois à compter de la requête.

Pour toute demande ou exercice de vos droits, vous pouvez contacter notre DPO par courrier ou mail :

SAFE0

18 rue des Gaudines

78100 Saint-Germain-en-Laye

Mail de contact : dpo@safeo.fr

Article 11.8 Réquisition

SAFE0 a l'obligation de transmettre toutes informations ou données personnelles ou non à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES PAR LE CLIENT EST SES APPLICATIONS.

Le client est désigné comme étant le responsable du traitement au sens de la Réglementation Européenne pour la Protection des Données.

Le Client reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il effectue pour son propre compte et s'engage, pour ce qui concerne lesdites données, à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à procéder à toutes formalités préalables adéquates auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le client s'engage en outre à se mettre totalement en conformité avec le règlement général pour la protection



des données (RGPD).

Article 12.1 Sous-traitant

Au sens de la réglementation Européenne, SAFEEO est désigné comme un sous-traitant. Il est toutefois précisé que SAFEEO ne dispose pas d'accès aux données du client.

Article 12.2 Incidents liés aux données personnelles.

SAFEEO notifie au client dans un délai de 24 heures ouvrées après en avoir connaissance toute violation de données ou tentative d'intrusion.

Article 12.3 Réversibilité

Au terme du contrat, SAFEEO s'engage à détruire et transmettre au client toutes les données, applications, copies afférentes à la plateforme.

Article 12.4 Accès aux données.

Pour les besoins de la bonne exécution du contrat, SAFEEO peut être amené à accéder aux données du client. SAFEEO n'agit que sous la responsabilité du client en respectant les instructions données par le client.

SAFEEO garantit que son personnel est sensibilisé au RGPD et respecte la confidentialité des informations dont il a connaissance (Cf article 13)

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE, LOCALISATION ET SECURITE PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES SAFEEO

SAFEEO est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations et les décisions dont ils auront eu connaissance dans le cadre de ces présentes conditions générales et de la réalisation des prestations liées.

SAFEEO s'interdit notamment de communiquer à toute personne autre qu'elle-même, l'ensemble de son personnel ou un tiers sur demande d'une autorité compétente (administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables), directement ou indirectement, tout ou partie des informations, de toute nature (commerciale, technique, financière, nominative, etc.), qui lui seront communiquées ou dont SAFEEO aura connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation.

· Localisation des Infrastructures :

Les infrastructures sur lesquelles sont développés les Services SAFEEO sont localisées sur le territoire français. Toutefois, certains Services peuvent être physiquement localisés à l'étranger, dans ce cas, la localisation physique des installations est clairement annoncée au Client avant la souscription dudit Service.

· Sécurité Physique des locaux :

SAFEEO prend l'ensemble des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données du Client par des personnes non autorisées.

ARTICLE 14 : MODIFICATION

Les parties conviennent que SAFEEO peut, de plein droit, modifier son Service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement par courriel. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le Site SAFEEO ou l'envoi d'un courrier électronique au Client.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

15.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de Services souscrit auprès de SAFEEO, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres

clauses du contrat de prestations de Services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

15.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

15.3 Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de Services de SAFEEO et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent.

Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

15.4 Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de SAFEEO feront foi entre les Parties.

Ces informations seront conservées par SAFEEO pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour SAFEEO : 18 rue des Gaudines 78100 Saint-Germain-en-Laye
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à SAFEEO

15.5 Publicité et promotion

SAFEEO pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

De ce fait, le client autorise SAFEEO à citer son nom.

ARTICLE 16 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de PARIS (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

ARTICLE 18 : RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'exécution d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie au bénéfice de ladite clause.